Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261119-DEL2026135-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 19 novembre 2026*

Référence : 2026135

Objet : **Règle d'attribution de l'IFSE**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 26
Procurations : 3

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le treize novembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, EZANO Mathys, NAOUR Nicole, GERAY Laurent, FREQUELIN Valérie, LE CAM Corinne, , LE MARRE Danielle
Pouvoirs : GARCIA Nolwenn à DANIEL Aziliz, ASENSIO Marie-Laure à GILLMANN Julie, LE DELLIOU Stéphane à LE MARRE Danielle

La délibération du 27 mai 2021 prévoyait l'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) aux agents non titulaires de droit public (à temps complet, non complet et partiel n'occupant pas un emploi permanent) après six mois cumulés de contrat.
À l'usage, ce délai s'est avéré parfois trop long et bloquant pour certains recrutements.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- Supprime cette durée requise de contrat cumulé et attribue l'IFSE dès l'embauche.

A Quéven, le 19 novembre 2026

Anthony Follo, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261119-DEL2026135-DE